



## Sommaire

Désignation de représentants au conseil d'administration d'Orange Caraïbes SA .....	1
Lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes .....	1

## Désignation de représentants au CA d'Orange Caraïbes SA

### ✓ Consultation

Nous constatons que les documents ont été envoyés dans un délai trop court pour permettre l'analyse et la validation des PV.

Il est donc demandé de reporter ce point. Le report du point est adopté à l'unanimité

### Analyse de la CFE-CGC

Les élus ont demandé à la Direction les documents afférents à ce point. Cette dernière déclarant ne pas avoir envoyé les documents, les élus ont demandé le report du point et adoptent la déclaration de la CFE-CGC sur le délai d'envoi des documents liés aux points mis à l'ordre du jour (approbation du PV etc.).

La CFE-CGC souhaite rappeler que l'ordre du jour, la convocation à la réunion CSEE, les documents afférents aux points inscrits à l'ordre du jour doivent être mis à disposition des élus, suppléants et RS au moins 8 jours calendaires avant chaque réunion du CSEE à travers le SharePoint dédié à cette instance.

Vous comprendrez sûrement que pour un dialogue social de qualité, cette règle doit être respectée.

## Lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

### ✓ Consultation

L'article L2314-1 du code du travail mentionne qu'un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes doit être désigné par le comité social et économique parmi ses membres, sous la forme d'une résolution adoptée selon les modalités définies à l'article L. 2315-32, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité.

### Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC vous a réaffirmé sa position en réunion préparatoire relative au CSE du mois de février et vous a rappelé que ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande de notre OS.

Nous déplorons la décision prise par certains élus (hormis ceux de l'UTT-UGTG) **de voter contre** notre candidate au profit de la candidate présentée par SUD. Nous ne pouvons que constater le désir des organisations syndicales représentées au CSE **de ne pas associer la CFE-CGC à son bon fonctionnement.**

Nous pensons peut-être à tort que les membres de ce CSEE apprécieraient l'expérience, la volonté, la connaissance de la CFE-CGC afin d'avancer tous ensemble.

Nous ne pouvons aussi que ressentir une manœuvre de blocage visant directement la CFE-CGC. Nous en prenons acte et agissons en conséquence à l'avenir lors des prochains débats.

Vos représentants  
CFE CGC Orange

### Élus titulaires et suppléants

- Diana ETIENNE-ROUSSEAU – 06.90.62.05.80
- Hubert LEMARQUAND – 06.96.28.97.31
- Éric DRANE – 06.90.75.10.60
- Gaëtan ABSALON – 06.96.85.46.26
- Marie LORET – 06.94.42.77.01
- Theyre CHARABIE – 06.96.80.44.22
- **RS CSE** : Philippe GUILLAUMIN – 06.90.68.90.16

Retrouvez ce compte-rendu et  
les publications de votre établissement :  
<https://www.cfecgc-orange.org/orange-caraibes/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

